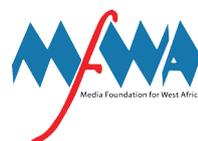


# **Les Médias et la COVID-19 en Afrique de l'Ouest**

## **Cas du Sénégal**

**Avril-Juin 2020**

**Une Production de**



## Introduction

L'épidémie de la maladie à Coronavirus a touché de plein fouet le Sénégal, à l'instar de plusieurs pays de la planète entière. Une maladie qui a fait son apparition au pays de la Téranga depuis le 02 mars dernier. Les autorités étatiques, à travers le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, avaient pris très au sérieux la menace avec la survenue du premier cas. Très vite, une campagne de sensibilisation a été lancée utilisant plusieurs canaux : radio, télévision, presse écrite, presse en ligne et réseaux sociaux. Avec comme maître-mot : le respect des gestes barrières.

Au début de la pandémie, entre le mois de mars et celui d'avril 2020, des mesures fortes ont été prises par le Président Macky Sall dont l'Etat d'urgence, assorti d'un couvre-feu sur l'ensemble du territoire, intervenu le 23 mars, avec la fermeture des lieux publics, tels que les mosquées et les églises, des frontières terrestres et aériennes et la suspension du transport interurbain. Mais en lieu et place du confinement, l'Etat du Sénégal a opté pour des mesures restrictives visant à limiter la circulation du virus.



Face à la pression des marabouts et des Sénégalais travaillant surtout dans le secteur informel, le Chef de l'Etat a annoncé le 11 mai, l'assouplissement des conditions de l'état d'urgence, les marchés et autres commerces vont désormais fonctionner six jours sur sept, de même que de la réouverture des lieux de culte.

Face à cette pandémie et aux mesures adoptées, tous les secteurs sont touchés, y compris celui des médias. Déjà ils vivaient une situation très précaire avant l'arrivée de la COVID-19, les médias Sénégalais sont aujourd'hui durement éprouvés par l'arrivée du coronavirus. Une analyse plus poussée mettra le doigt sur l'impact de la pandémie sur la vie des entreprises de presse et tentera d'indiquer quelques pistes de solution pour relever les défis qui se poseront après la COVID-19.

L'initiative de la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA), vise à produire des rapports mensuels mettant l'accent sur les défis majeurs déclinés autour de cinq grands axes (1) la disponibilité et l'accessibilité de l'information; (2) le contexte juridique et politique; (3) la sécurité des journalistes; (4) la viabilité économique; et (5) l'appui aux médias.

Il s'agit ainsi pour la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest de partager les expériences et leçons retenues, et documenter l'état ainsi que le destin des médias en cette période de COVID-19 en Afrique de l'Ouest. Ces rapports qui seront rédigés par les pays, fourniront des informations utiles pour mieux comprendre le contexte local, de manière à les mettre à la disposition des acteurs et des partenaires dans l'élaboration de programmes d'appuis à l'endroit des médias.

Le présent travail va s'intéresser à la situation des médias sénégalais de la période d'avril à juin 2020, en prenant en compte les cinq axes majeurs que sont: la disponibilité et l'accessibilité de l'information ; le contexte juridique et politique ; la sécurité des journalistes ; la viabilité économique ; et l'appui aux médias.

## Disponibilité et Accessibilité des Informations

En cette période de COVID-19, les médias sénégalais sont confinés dans leur fonction de transit d'informations. Il s'agit, pour l'essentiel, d'informations officielles données par les autorités gouvernementales, notamment sanitaires. Ces dernières organisent, depuis l'apparition de la pandémie au Sénégal des points de presse quotidiens pour dessiner la courbe de la maladie: le nombre de cas positifs, d'hospitalisés, de guéris et de morts. Le point quotidien est fait en langue français et wolof. Après ce point retransmis en direct à la RTS, dont le signal est repris par les télévisions privées, la presse en ligne et les réseaux sociaux, les autorités sanitaires envoient aussitôt un communiqué de presse largement repris.



La presse audiovisuelle a changé, pour l'essentiel, la grille des programmes en intégrant des émissions sur la COVID-19. Le coronews, est le journal sur la pandémie faisant le point en Afrique et dans le monde. Ce coronews est déroulé au niveau des radios nationales et commerciales, de même sur les plateaux de télévision après le grand journal du soir, avec à l'appui un écran qui fait le point de la situation à travers le monde. Certaines télévisions, comme SEN TV, font du direct au cours du journal du soir. D'autres, comme TFM, mettent à contribution, tous les soirs, les correspondants régionaux et internationaux (situation des sénégalais au Maroc, Mauritanie, en Italie, USA et en Gambie) pour faire l'actualité de la COVID-19.



Le site du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale <http://www.sante.gouv.sn/actualites> est mis à contribution par les autorités étatiques pour toutes les informations utiles sur la COVID -19. Tous les communiqués sur le point du jour y sont publiés et archivés. Il y a aussi la page Facebook du ministère de la santé [https://web.facebook.com/santegouv-senegal/?\\_rdc=1&\\_rdr](https://web.facebook.com/santegouv-senegal/?_rdc=1&_rdr), de même qu'une page twitter <https://twitter.com/ministere-delas1?lang=fr>.

En plus, les autorités sanitaires font le bilan mensuel de la COVID -19. La parole est donnée aux techniciens membres du Comité national de gestion des épidémies: Dr. Abdoulaye Bousso, Directeur de COUS, coordonnateur de l'incident, Pr. Moussa Seydi, Chef service maladies infectieuses de Fann, Pr. Mamadou Diarra Beye, Directeur du SAMU National, Dr. Amadou Sall, administrateur de l'Institut Pasteur et Docteur Marie Khémesse Ngom Ndiaye, Directrice de la Santé.

Du 02 mars à 02 juin, trois bilans d'étape ont été faits. Ils montrent que la courbe de la maladie est ascendante, atteignant parfois plus de 11% de taux de positivité, avec 45 décès. A ce jour, 23 juin 2020, nous sommes à 6034 cas positifs, 4046 guéris, 89 décès, 1898 sous traitement et 23 cas graves en réanimation.

Les autres membres du gouvernement impliqués dans la lutte contre la COVID -19, comme: le ministre du développement local, ministre de l'éducation, le ministre de l'enseignement supérieur etc, ont animé des conférences de presse au siège du ministère de la Santé et de l'Action sociale, pour faire de grandes annonces.

En ce qui concerne l'accès aux sources d'information, les journalistes interrogés soutiennent que l'accès aux sources officielles (membres du Comité de lutte contre la

COVID -19) ne pose pas trop de problème. Surtout pour les confrères membres de l'Association des journalistes en santé qui ont l'habitude de travailler avec ces autorités : **«Nous n'avons aucun problème pour parler à une autorité sanitaire. Il suffit de porter l'information au niveau du réseau pour qu'un membre vous donne les contacts du médecin en question. C'est le cas avant et pendant la COVID»**, affirme Denise Zarour Médang, journaliste au Desk Social de *Sud Quotidien*.

Outre ce groupe de journalistes qui travaillent sur les questions de santé, quelques journalistes à l'intérieure du pays rencontre quelques difficultés dans la vérification des informations.

Selon Daouda Thiam, Directeur de publication du quotidien «SOURCE A»: **«Pour ce qui est de l'accès à l'information, nos correspondants au niveau des régions, ont signalé les difficultés à vérifier certaines informations. Les autorités sanitaires régionales disent à nos reporters qu'elles ne peuvent donner ces informations parce qu'elles sont sensibles»**.

Si pour les médias de la capitale il y a un accès relativement simple aux sources d'informations, elle note cependant des incohérences dans les chiffres et certains journalistes provenant d'organes de presse ayant enregistré des cas de journalistes testés positifs sont stigmatisés.

Ndiogou Dème, rédacteur en chef de *Rfm*, relève l'incohérence des chiffres donnés par les autorités du ministère de la santé et de l'Action sociale :

**«Je note un manque de cohérence des chiffres donnés par les autorités du ministère de la santé et de l'Action Sociale lors du point quotidien et ceux provenant des régions du Sénégal.. Cela nous a conduit de traiter le sujet relatif à la gestion de l'information de la Covid-19, en posant cette question : Qu'est-ce qui se passe ?»**. Et de renchérir: **«Les autorités sanitaires gardent le silence sur certaines informations. Par exemple, sur les morts, elles nous servent des informations laconiques, sous prétexte de ne pas tomber dans le piège de la stigmatisation»**.

Le rédacteur-en chef de la *Rfm*, a aussi fait part des difficultés qu'éprouvent ses reporters sur le terrain pendant la période où des membres du groupe GFM ont été testés positifs à la Covid-19 :

**«Quand l'opinion a appris que certains membres du personnel du groupe GFM ont été contrôlés positifs, nos reporters avaient du mal à approcher les sources une fois qu'elles découvrent que c'est la Rfm ou la Tfm qui sollicite une interview. Elles se mettaient à nous fuir, pensant que nous sommes porteurs du virus. Difficile dans ces conditions de travailler en toute quiétude avec cette stigmatisation»**, explique Ndiogou Diène.

Pendant cette période, les journalistes rencontrent aussi des défis technologiques. En raison de la pandémie qui a imposé le confinement, les entreprises de presse sont dans l'obligation de s'adapter à la nouvelle donne. C'est pourquoi l'écrasante majorité a opté pour le télétravail. Mais beaucoup d'entre eux rencontrent des problèmes de connexion, surtout dans les quartiers de la banlieue:

**«Depuis le début de cette pandémie, je travaille à la maison, mais ce n'est pas du tout facile. Nous avons un forfait mensuel pour la connexion. Je rencontre constamment des problèmes de connexion avec un réseau qui est loin d'être stable. Parfois, je suis obligé de recourir à mon téléphone portable pour envoyer mes papiers dans le réseau.»**

témoigne Ibrahima Diallo, chef de desk Société de *Sud Quotidien*. Ndiogou Diène, rédacteur en chef de Rfm fait le même témoignage:

*«Nos reporters habitants la banlieue qui sont confrontés souvent à des problèmes de connexion. Surtout les consoeurs, elles, ont une autre difficulté : l'environnement de travail. Nous fournissons des crédits pour la connexion aux non-permanents. Mais il arrive des moments où des reporters n'envoient pas leurs productions faute de connexion»*



*Les journalistes sont passés au télétravail*

## Contexte Juridique et Politique

Il n'y a pas de lois spécifiques, en cette période de pandémie, qui limitent l'accès aux informations et la liberté de presse. Même s'il faut reconnaître la situation d'urgence, avec la loi d'habilitation donnant pleins pouvoirs au Président de la République qui va désormais gouverner sur la base de simples ordonnances concernant les mesures relevant du domaine de la loi pour faire face à la pandémie.

Au-delà de cette loi d'habilitation, avec la mesure du couvre-feu qui limite sensiblement les activités des journalistes, en dépit des autorisations de laissez-passer, il y a que le Code de la presse a des dispositions liberticides. Dans l'article 18 du code, il parle du respect du secret-défense par les journalistes et techniciens: **«Le compte rendu, par le texte, l'image et le son, de la guerre, d'actes terroristes, d'accidents et de catastrophes trouve ses limites dans le respect du « secret- défense », de la souffrance des victimes et/ou des proches, du moral des troupes ou des populations en temps de crise»**.

L'article 192 du Code stipule : **«En cas de circonstance exceptionnelle, l'autorité administrative compétente (Gouverneur, Préfet ou Sous-préfet) peut, pour prévenir ou faire cesser une atteinte à la sécurité de l'État, à l'intégrité territoriale, ou en cas d'incitation à la haine ou d'appel au meurtre, ordonner: - la saisie des supports de diffusion d'une entreprise de presse; - la suspension ou l'arrêt de la diffusion d'un programme; - la fermeture provisoire de l'organe de presse »**

Art. 208, **«Sans préjudice des autres peines auxquelles la publication de l'article pourrait donner lieu, le directeur de publication est passible d'une amende de cent (100) mille à un million de francs, lorsqu'il refuse d'insérer dans les délais impartis, les rectifications et réponses de toute personne nommée ou désignée dans son organe de presse écrite»**

Aucune censure n'a été observée pendant cette période de la part des tenants du pouvoir. Mais il existe une sorte d'auto-censure qui est le fait des journalistes préférant passer sous silence certaines questions sensibles. Ils parlent de «responsabilité» où l'acte d'informer doit tenir compte de l'impératif de venir à bout de la pandémie, en ménageant les susceptibilités et en évitant les stigmatisations. A titre d'exemple, l'identité des malades n'est pas dévoilée.

Le consensus national constaté dans la lutte contre la COVID-19 va aboutir à une sorte de spirale du silence où les journalistes, par crainte d'être «lynchés», vont se garder d'adresser les questions qui fâchent.

## Sécurité des Journalistes

«A plusieurs reprises, nos équipes de nuit ont rencontré beaucoup de difficultés avec les forces de sécurité pendant le couvre-feu. Ils sont souvent arrêtés malgré l'autorisation spéciale du ministère de l'intérieur. Les forces de l'ordre posent le problème de la validité du document administratif, au regard des nombreux décrets signés par l'autorité administrative», confie Ndiogou Dème, rédacteur-en chef de *Rfm* sur la sécurité des journalistes pendant cette période de pandémie.

A noter que des émeutiers qui manifestaient contre les mesures de restriction prises par l'Etat, ont attaqué la station de *Rfm Mbacké* dans la nuit du 2 au 3 juin 2020. Heureusement qu'aucun journaliste n'a été blessé, même si l'on déplore des dégâts matériels. Les responsables de la radio ont porté plainte contre X. Les patrons de presse ont réagi dans un communiqué, en demandant que les coupables soient arrêtés et sanctionnés.

Le 25 mars 2020, un journaliste de *Touba Tv* et son cameraman ont été brutalisés par un policier, en plein couvre-feu. Le syndicat des journalistes du Sénégal, SYNPICS s'est saisi du dossier en menaçant de porter-plainte. La Direction de la Police a promis de sanctionner l'agent auteur de la brutalité. Aux dernières nouvelles, les responsables de *Touba Tv* ont décidé de passer une croix sur l'incident.

A Saint-Louis, à Dakar etc, des journalistes sont arrêtés alors qu'ils revenaient de la rédaction. «Cela s'est passé avec les journalistes de *E radio* à Dieupeul, d'autres confrères ont été arrêtés à la Brigade de la Foire de Dakar, il a fallu mon intervention pour qu'on les libère», témoigne Bamba Kassé, Secrétaire général du Synpics.

L'on a aussi noté un cas d'agression, en plein couvre-feu, sur la personne du Directeur de publication du quotidien *Wa Grand Place*, Moussa Guèye. Il en est sorti avec sept points de suture à la tête et à la bouche, plus une incapacité de 15 jours. L'association des journalistes de Rufisque a décidé de porter-plainte contre X. Interrogé par *Dakaractu*, le journaliste Maguette Ndong étale sa colère : **«C'est lâche et barbare cette agression commise en période de couvre-feu. Mais nous n'allons pas laisser cette affaire comme ça. Je ne sais pas où était la police censée protéger les citoyens ? Pour des raisons professionnelles, les journalistes sont obligés de travailler jusque tard dans la nuit et sont ainsi exposés aux dangers».**



En outre, la question de la sécurité des journalistes pendant cette période de la pandémie, se pose aussi en termes sanitaires. Les journalistes sont soumis au même protocole, mais plus exposés aux risques de choper le virus.

Des mesures de sécurité sanitaires sont prises dans les entreprises qui continuent à accueillir les journalistes et les techniciens. **«C'est l'entreprise qui achète tout la matériel sanitaire. L'on vérifie la température à l'entrée à l'aide d'un thermo flash, il y a les bouteilles de gels hydroalcoolique, la salle de rédaction et les bureaux sont désinfectés, nous disposons les bureaux de manière à respecter la distanciation physique dans les lieux de travail»**, témoigne Mamadou Ibra Kane, Président du Conseil des Diffuseurs et Editeurs de Presse (CDEPS) et éditeur du groupe Africom. Il souligne que pendant le couvre-feu, ce sont les entreprises qui assurent le ramassage et le transport des journalistes pour assurer leur sécurité.

## Viabilité Economique

Suite à l'éruption de la pandémie, la situation des entreprises de presse au Sénégal s'est dégradée en raison du manque d'annonces, et de la baisse des ventes. Daouda Thiam, le patron du quotidien «SOURCE A» étale les difficultés de son média à joindre les deux bouts:

*«N'eut été l'aide à la presse, il est presque impossible de tenir. Les ventes ne sont plus ce qu'elles étaient avant. Il y a des lecteurs qui refusent de toucher le journal, sous prétexte qu'il est infecté. Résultat des courses, les invendus se comptent à la pelle. Les recettes ont littéralement chuté. Les annonceurs ne font plus d'annonce, à part les ministères. Or, pour l'impression du journal, les propriétaires des imprimeries refusent d'accorder des crédits. Ils exigent de l'argent liquide».*



Mamadou Ibra Kane, patron du groupe de presse Africom, par ailleurs Président du CDEPS abonde dans le même sens en donnant une vue générale de la situation des médias dans le pays: «Avec cette situation de la COVID-19, c'est difficile pour des entreprises de presse qui ne s'en sortaient pas en temps normal. Il y a des surcoûts qu'elles doivent supporter avec les mesures barrières qui nécessitent des moyens. A cela s'ajoutent les frais de connexion pour le télétravail».

Les contrats de partenariat pour une durée d'un an renouvelable et qui permettaient aux organes de presse de respirer, ne sont pas renouvelés, compte-tenu de l'impact de la COVID-19 sur les entreprises contractantes.

C'est dans ce contexte que le Chef de l'Etat a pris une ordonnance, le 2 avril 2020, pour interdire les licenciements et garantir des revenus aux travailleurs mis au chômage technique durant la pandémie de coronavirus. Cette ordonnance force les chefs d'entreprises à garder leurs personnels.

Une situation difficile pour des entreprises de presse dont le chiffre d'affaires a sensiblement baissé. **«Le Président nous demande de maintenir le personnel, en cette période de pandémie marquée par la baisse drastique des recettes. Cette décision nous crée d'énormes problèmes, sans mesures d'accompagnement»**, regrette le Président du CDEPS.

## Appui aux Médias

Les médias n'ont pas reçu, de façon spécifique, d'appui pour faire face à la COVID-19. Les patrons de presse sont engagés dans la rédaction d'un Plan d'urgence à soumettre au gouvernement:

*«Nous sommes en train de concevoir un Plan d'urgence pour le patronat de presse aux fins de bénéficier du Force-COVID-19. Nous voulons avoir la même chose que le secteur du tourisme. Ce qui nous motive, c'est la baisse drastique du chiffre d'affaires de nos entreprises. Si l'on compare les recettes à celles de l'année passée à la même période, l'on se fait une idée de l'impact de la COVID-19 sur la vie de nos entreprises de presse. Au même moment, la masse salariale ne bouge pas, puisque le président de la République a demandé de ne pas licencier de travailleurs, il y a les surcoûts, les problèmes de publicités avec des annonceurs qui se font désirer».*



Le Vendredi 3 avril, le président de la République a annoncé que des réductions et des exonérations d'impôts seront accordées aux entreprises qui s'engageront à maintenir leurs travailleurs en activité durant la crise, ou à payer plus de 70% du salaire des employés mis en chômage technique pendant cette période.

Pour ce qui est de l'aide à la presse que les entreprises reçoivent chaque année, le Président Macky Sall a doublé l'enveloppe qui passe de 700 millions FCFA à 1 milliard 400 millions. Mais la distribution de cette aide a suscité beaucoup de polémique. Le Conseil des diffuseurs et éditeurs de presse du Sénégal (CDEPS) renseigne, dans un communiqué en date du 6 mai 2020, que cette aide a été distribuée «**dans des conditions peu orthodoxes**».

En outre, le ministère de la santé a donné un petit appui à quelques organes de presses dans le cadre de la sensibilisation de la lutte contre la COVID-19. Les organes bénéficiaires ont en retour diffusé des spots sur les gestes-barrières. Une enveloppe qui tourne autour de un peu plus de 100 millions FCFA.

Dans d'autres groupe de presse, en l'occurrence GFM du chanteur-compositeur Yousou Ndour, c'est la Fondation du même nom, qui a appuyé ses rédactions (*L'Observateur, Rfm, IGfm et Tfm*) en matériels de lutte contre la COVID-19 : masques, thermo flash, gel hydroalcoolique etc. Précisons quelques membres du personnel ont été testés positifs au coronavirus.

## Conclusion

La pandémie de la COVID-19 a déstructuré tous les secteurs de l'économie. Alors que les pays développés sont frappés de plein fouet, ceux dits sous-développés ou émergents auront du mal à recoller les morceaux. Le secteur des médias plus vulnérable, doit bénéficier d'un traitement de cheval pour se relever. Ainsi en cette période de COVID-19, les médias font face à plusieurs défis dont:

- La difficulté pour les journalistes à l'intérieur du pays d'avoir accès aux sources d'information pour la vérification des informations;
- La faible qualité de la connexion internet qui rends difficile la pratique du télétravail;
- L'existence de tensions entre les forces de l'ordre et les hommes de presse;
- Les lourdes charges financières et la baisse de revenu au sein des médias qui menacent leur survie.

Mais comme le dit l'adage; à quelque chose malheur est bon, la pandémie doit pousser les entreprises de presse à changer de cap, en relevant les défis qui se dressent devant elles:

- Le mode de fonctionnement des médias va fondamentalement changer, en prenant en compte les nombreuses opportunités qu'offre le numérique.
- Le télétravail que de nombreuses entreprises de presse ont épousé, prouve que les journalistes n'ont plus besoin de s'agglutiner dans de petits espaces pour produire l'information. Le travail à distance fait gagner du temps et réduit aussi les dépendances liées au transport du personnel.
- Pour faire face à la vulnérabilité de nos médias du fait de l'étroitesse du marché et des problèmes de la qualité des contenus, il faut encourager les regroupements pour créer de grands groupes de presse au plan national et aller ensuite à la conquête des marchés sous-régional, régional et continental. Il faut sortir de la micro-entreprise.

La gestion de la pandémie a confirmé le rôle important des médias dans la sensibilisation des populations. Les autorités étatiques doivent donc prendre des mesures fortes pour propulser le secteur. Il doit bénéficier d'une discrimination positive de la part des pouvoirs publics.